

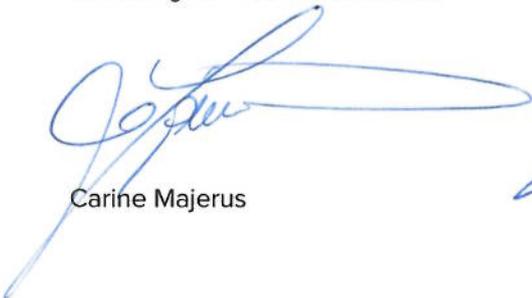
Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans la rue du Centenaire à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant la mise en place d'une grue. Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu :	Rue du Centenaire
Début :	Jeudi 10 août 2023 à 07h00
Fin :	Jeudi 10 août 2023 à 18h00
Motif :	Mise en place d'une grue
Règlement :	GRE-152-2023

Grevenmacher, le 28 juillet 2023

La secrétaire communale,
contreseing Art. 74 de la loi communale



Carine Majerus

Le bourgmestre



Léon Gloden

